



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES  
TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

2019-303-AUE-Pat-Int  
2019-305-AUE-Pat-Ext

EG-303-AUE-Pat  
EG-305-AUE-Pat

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE – Épreuve n°3

ET

EXAMEN PROFESSIONNEL -Épreuve n°2

POUR LE RECRUTEMENT  
D'ARCHITECTES ET URBANISTES  
DE L'ÉTAT

---

ANNÉE 2019

---

ÉPREUVE À OPTION, AVEC PROPOSITION GRAPHIQUE,  
ACCOMPAGNÉE DE COMMENTAIRES EN  
DÉCRIVANT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

**Option : patrimoine architectural, urbain et paysager**

Ce sujet comporte 30 pages

---

**DURÉE : 8 HEURES – COEFFICIENT : 10**

**Aucun document n'est autorisé**

Option : patrimoine architectural, urbain et paysager

**COMMUNE DE COLOMBES**

**Sécurisation d'un monument historique et projet d'aménagement urbain et de mise en valeur**

Nota : certaines données ici présentées ne correspondent pas, pour des raisons de facilité, à la réalité.  
Ce qui fait foi est ce qui figure dans l'énoncé qui suit et dans les pièces graphiques qui y sont jointes

**SOMMAIRE GÉNÉRAL**

- Travaux à rendre dans le cadre de l'épreuve page 2
- Relevés en plans des pathologies 1/50 pages 3 à 4
- Historique général pages 5
- Localisations et vues aériennes pages 6 à 9
- Extraits cadastraux et localisation des projets pages 9 à 10
- Élévations et plans 1/100 1/50 pages 11 à 18
- Documentation iconographique pages 19 à 30

**I) Le projet de mise en sécurité et stabilisation d'un monument (à rendre sur la première feuille au format raisin, 50 × 65 cm) :**

A la suite de plusieurs semaines de travaux limitrophes à l'église dans la rue Gabriel-Péri, (travaux en infrastructure, creusement pour passage de réseaux, rabattement de nappe phréatique...), des désordres sont subitement apparus dans l'environnement des deux piles sud de la travée restante de l'ancienne nef centrale.

Les désordres sont recensés sur les documents des pages 3 et 4, avec la localisation des fissurations relevées sur le sol et sur les voûtes, ainsi que le déversement constaté des piles et l'apparition de fissures en partie basse de l'une d'elles.

a) Vous proposerez sur la première planche de dessin les mesures de mise en sécurité appropriées ainsi que les dispositifs à mettre en œuvre immédiatement pour éviter l'aggravement de la situation.

- Les différentes mesures seront décrites par des dessins et des schémas explicatifs légendés ;
- Les détails feront apparaître les points cruciaux pour que les ouvrages mis en œuvre puissent faire l'objet de mesures de réglage ou d'ajustements ; le dispositif doit être en mesure de perdurer au moins une dizaine d'années. Les informations produites doivent être suffisamment précises pour qu'une entreprise, non sachante dans la réalisation des ouvrages que vous proposez de faire réaliser, puisse être clairement cadrée dans les éléments qu'elle aura à produire.

b) Vous émettrez des hypothèses sur les éléments qui ont pu conduire à l'apparition des désordres et vous proposerez des points d'investigations complémentaires afin de mieux cerner leur origine et ainsi permettre aux personnes qui auront à entreprendre la restauration définitive de cibler les points qui devront faire l'objet de travaux.

Le rendu comportera

- un plan au 1/50e des éléments type de stabilisation proposés dans leur contexte ;
- une élévation au 1/50e significative des éléments type de stabilisation proposés dans leur contexte ;
- une coupe transversale au 1/50e significative sur les éléments type de stabilisation proposés dans leur contexte ;
- tout schéma ou dessin explicatif à la libre appréciation du candidat

c) Vous dessinerez et décrierez les solutions et processus de mise en œuvre de la consolidation définitive en cohérence avec le programme de réutilisation.

**II) Le projet d'aménagement urbain et de mise en valeur du monument avec construction d'un bâtiment pour la présentation de l'histoire de la ville (à rendre sur la deuxième feuille au format raisin, 50 × 65 cm) :**

Les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul sont désormais sauvegardés et consolidés.

1) Il est décidé d'octroyer, au profit des circulations piétonnes ? un espace correspondant à la moitié de l'emprise actuelle de la voirie sur la rue de Verdun (D13) – voir plans des emprises des projets. Vous proposerez un plan d'aménagement.

2) Il est décidé de procéder à un aménagement des volumes de l'église en espace d'exposition et de présentation de l'histoire de la ville. L'ensemble devra être clos, et devra pouvoir être occulté pour recevoir des scénographies lumineuses et des présentations vidéo. Il lui sera annexé une construction pouvant recevoir des espaces complémentaires d'exposition, un accueil et des commodités dont le programme est joint ci-contre.

a) Vous proposerez sur la deuxième planche de dessin un plan accompagné d'une coupe de l'aménagement urbain sur la nouvelle zone piétonne délimitée sur le document « Emprises du projet sur fond cadastral ». Cet aménagement devra par ailleurs prendre en compte la sortie de garage située au nord de l'ancienne église le long de la façade de la CPAM sur la rue de Verdun (voir clichés) ;

Le rendu comportera

- un plan général au 1/200e ;
- une coupe significative à la même échelle.

b) Vous proposerez sur la deuxième planche de dessin un projet d'implantation et d'aménagement des vestiges de l'église et du local d'accueil dans les limites de l'emprise délimitée en rouge sur le plan cadastral.

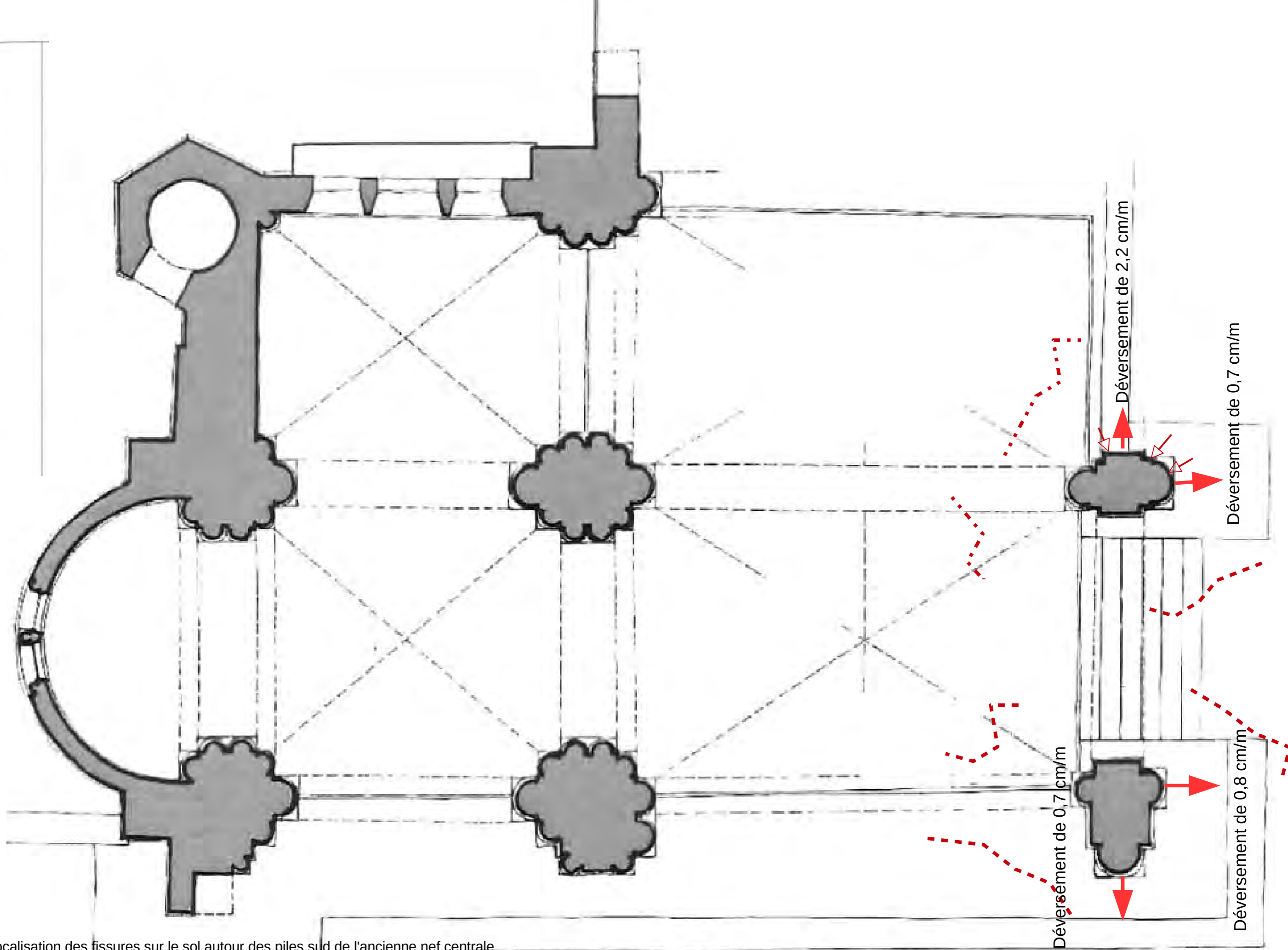
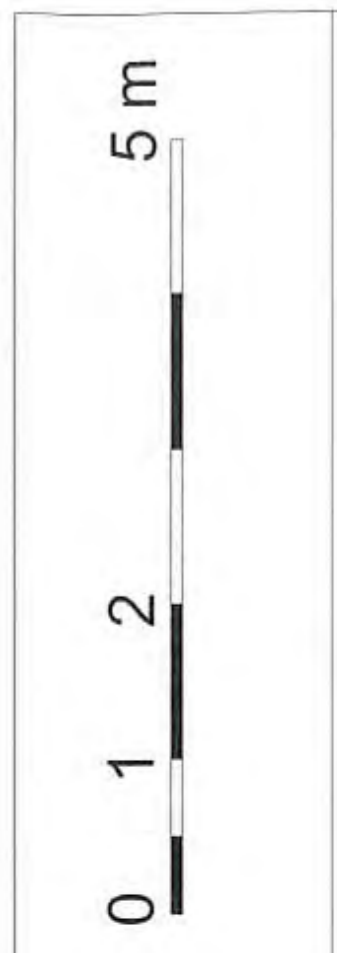
Ce bâtiment d'accueil devra détenir les fonctions du tableau ci-contre :

Le rendu comportera

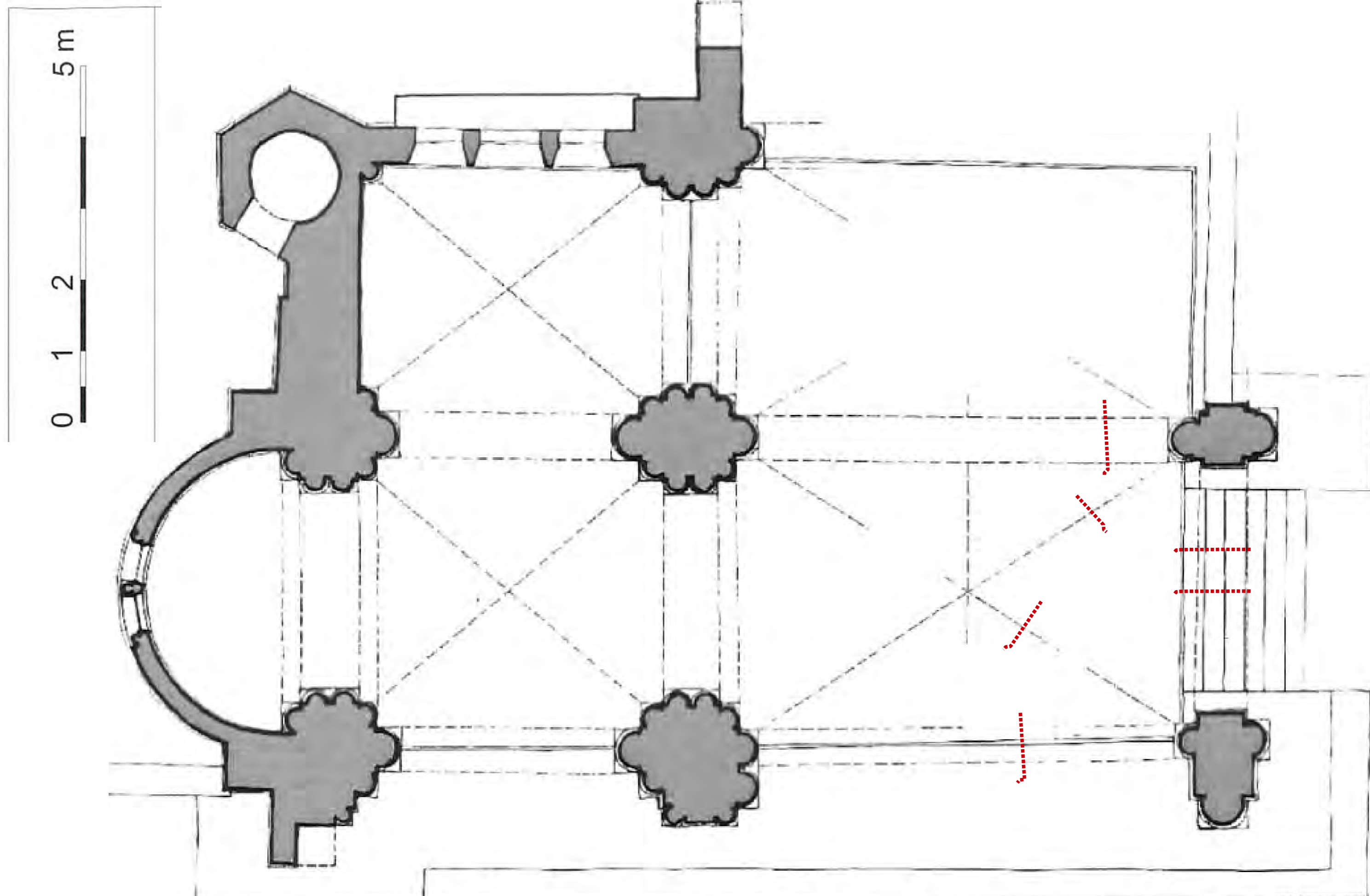
- une perspective du projet ;
- un plan au 1/100e du niveau principal et au 1/200e pour les autres niveaux ;
- une façade significative au 1/100e ;
- une coupe au 1/100e notamment sur la jonction entre les vestiges de l'église et l'extension ;
- toute vue explicative que le candidat souhaitera présenter pour expliciter son parti.

<b>Programme d'ensemble pour les vestiges de l'église et le bâtiment d'accueil à créer</b>	m <sup>2</sup>
Accueil comptoir, boutique	40
Espace boissons	15
Vestiaires pour le public	5
Sanitaires pour le public,	12
Salle de réunion	20
Espaces d'expositions	200
	<b>292</b>
<b>Espace administratif en m<sup>2</sup></b>	
Stockage boutique	7
Stockage archives	7
Local ménage	4
Espace repas/détente	10
Bureau accueil	10
Sanitaire pour le personnel	5
	<b>43</b>
<b>Surface totale</b>	<b>335</b>

- Travaux à rendre dans le cadre de l'épreuve



- Localisation des fissures sur le sol autour des piles sud de l'ancienne nef centrale
- Sens des déversements
- Fissurations « verticales » constatées sur les piles entre le sol et jusqu'à une hauteur de 0,6 mètre



..... • Localisation des fissures au niveau des voûtes autour des piles sud de l'ancienne nef centrale

# L'ancienne église saint Pierre et Saint-Paul de Colombes est partiellement inscrite comme monument historique depuis 1937.

## Rappel historique et descriptif général de l'édifice

### Rappel historique

*d'après la Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication et les archives communales.*

La construction de la première église Saint Pierre Saint Paul remonterait au XII<sup>ème</sup> siècle.

Agrandie et modifiée à plusieurs reprises au cours des XII<sup>ème</sup>, XIII<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles, la partie occidentale est entièrement supprimée au XVII<sup>ème</sup> siècle.

En 1844, l'église et notamment la croisée, sont remaniés par des reprises en sous-oeuvre des supports du clocher.

Entre 1888 et 1892, dont la date est gravée sur une pile Sud-Ouest de la croisée, une grande partie de l'église est reconstruite : d'après le type d'appareillage des pierres, on peut supposer que le chœur et la partie Nord-Ouest dont l'absidiole Nord, la chapelle Nord-Ouest et la tourelle adossée, sont repris voire ajoutés.

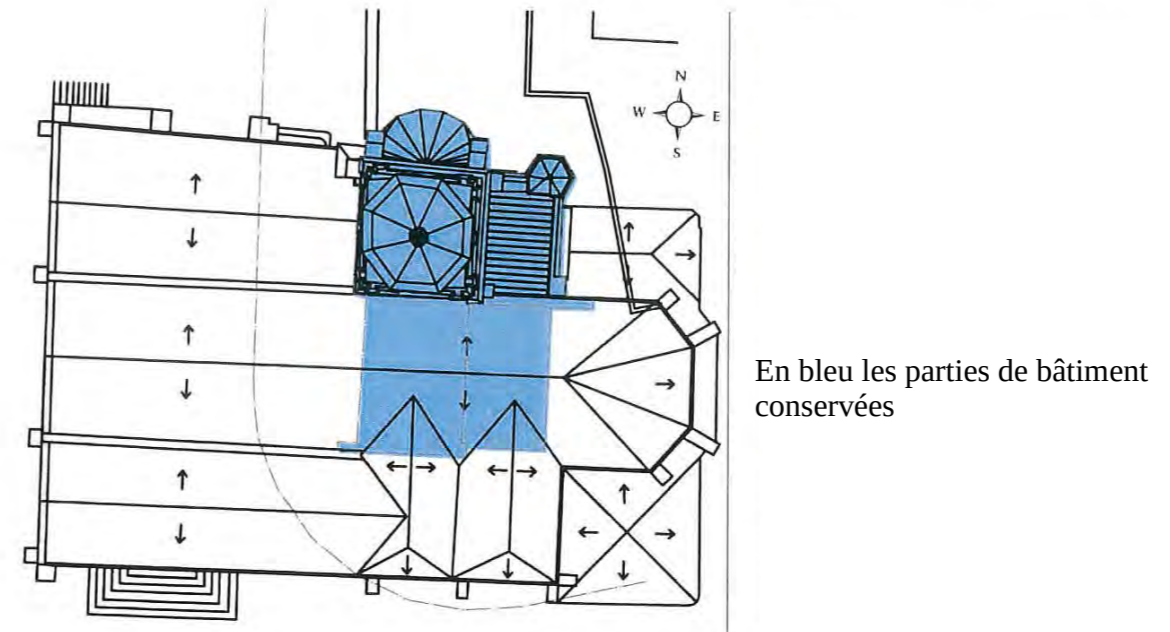
L'édifice est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 13 mai 1937 afin d'échapper à une première tentative de démolition complète.

Cependant en 1968, la démolition de l'église est entreprise très radicalement malgré la protection au titre des Monuments Historiques pour la modification d'une route départementale associée au programme immobilier voisin.

Cette opération de curetage est interrompue alors que le clocher et deux travées de nefs sont encore debout. Entre 1968 et 1970, les vestiges sont consolidés dans l'esprit d'une conservation stricte accompagnée d'un traitement des abords immédiats.

### Descriptif général

L'historique sommaire de l'édifice rappelle que la majeure partie de l'église a aujourd'hui disparu. Juste avant sa démolition l'église présentait un plan à trois nefs, dont une nef centrale et deux nefs collatérales plus étroites. Le transept n'est pas saillant mais il est marqué par l'implantation de la tour clocher sur la travée Nord. Au Sud, la travée de transept est conçue avec le chevet au XVII<sup>ème</sup> avec de grands fenestres cintrés.



Plans de l'église avant la démolition de 1968,

A l'exception du niveau supérieur du clocher et d'une verrière appartenant au chevet détruit, il ne subsiste pratiquement que les éléments les plus récents de l'église, particulièrement marqués par les travaux de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Au Sud, la travée de croisée de transept reste comme l'unique vestige de la nef centrale anciennement recouverte d'une charpente à fermes apparentes et voûte brisée en plâtre. La croisée est une travée oblongue sexpartite dont les voûtains (moellons ou briques ?) ont été revêtus de plâtre et peints. Les arcs à un rouleau ont également été peints, mais on distingue l'appareillage. Les quatre piles jusqu'aux naissances des arcs sont toutes différentes et identifient les multiples phases de constructions et remaniements.

Les charpentes et couvertures en ont été entièrement supprimées, laissant à vif les arrachements de voûtes et arcs adjacents et en découvrant l'extrados de la voûte.

L'arc doubleau Nord de cette travée ouvre sur la travée restante du transept Nord ; Celle-ci est surmontée de la tour clocher. Elle est dotée d'une petite absidiole à voûte en cul de four au Nord et est ouverte à l'Est sur une chapelle. La facture des assises en grand appareil de pierre à faux joints retailés, les profils néo-romans des arcs et la taille un peu raide des chapiteaux trahissent une reconstruction quasi complète de cette partie à la fin du XIX<sup>ème</sup>.

La tour clocher est intégralement conservée. Sur une base carrée, elle est dotée d'un niveau de baies géminées cintrées, souligné par un bandeau saillant dont les profils Nord et Est ont été repris au XIX<sup>ème</sup> avec des modillons. A ce niveau, les angles et les axes des quatre faces du clocher sont marqués par des colonnettes engagées, dont les chapiteaux sont réunis par la corniche supérieure. En léger retrait, le plan carré est alors converti en base octogonale pour recevoir une charpente et couverture en ardoise. L'absidiole Nord est couverte en ardoise. La chapelle Nord était vraisemblablement couverte en terrasson de dalle de pierre ou en plomb et est actuellement traitée en zinc.

A l'angle Nord-Est, la tourelle intègre l'escalier en hélice accédant au clocher par l'Est, au-dessus du terrasson de la chapelle. Le clocher est doté d'un tabouret et d'un beffroi. La cloche est en fonctionnement.

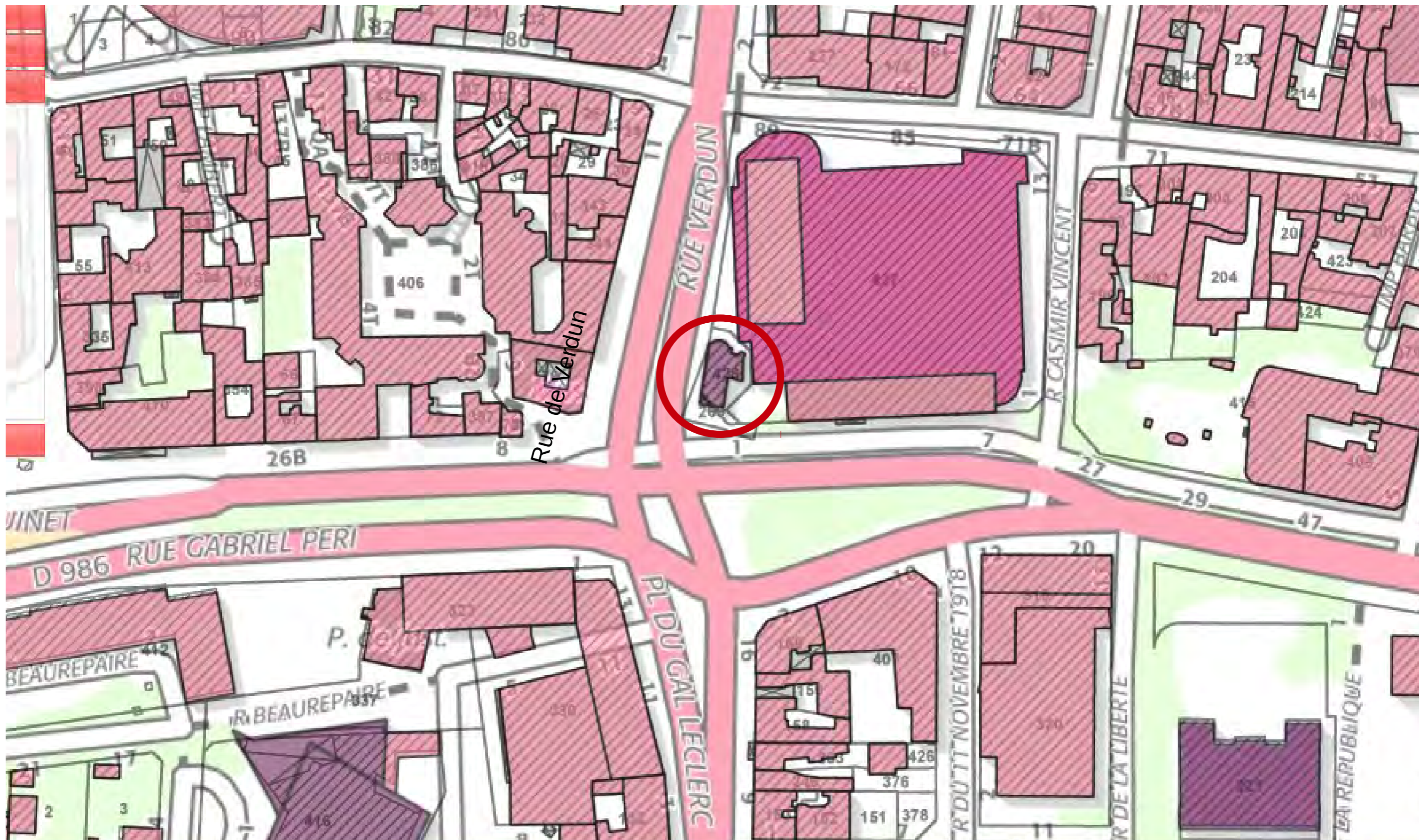
L'inventaire mentionne dans son recensement la verrière figurant l'Assomption, seul vitrail conservé de l'ancienne église datant du XVII<sup>ème</sup> siècle. Sur les photographies anciennes (planche 10), on distingue cette verrière dans le fenestrage oriental du vaisseau Sud.

Elle a été classée au titre des objets mobiliers par arrêté du 10 Octobre 1906. Elle est actuellement disposée dans un cadre au devant du fenestrage XIX<sup>ème</sup> de la chapelle Nord-Est.

## • Historique général



- Localisation du projet (source atlas des patrimoines)

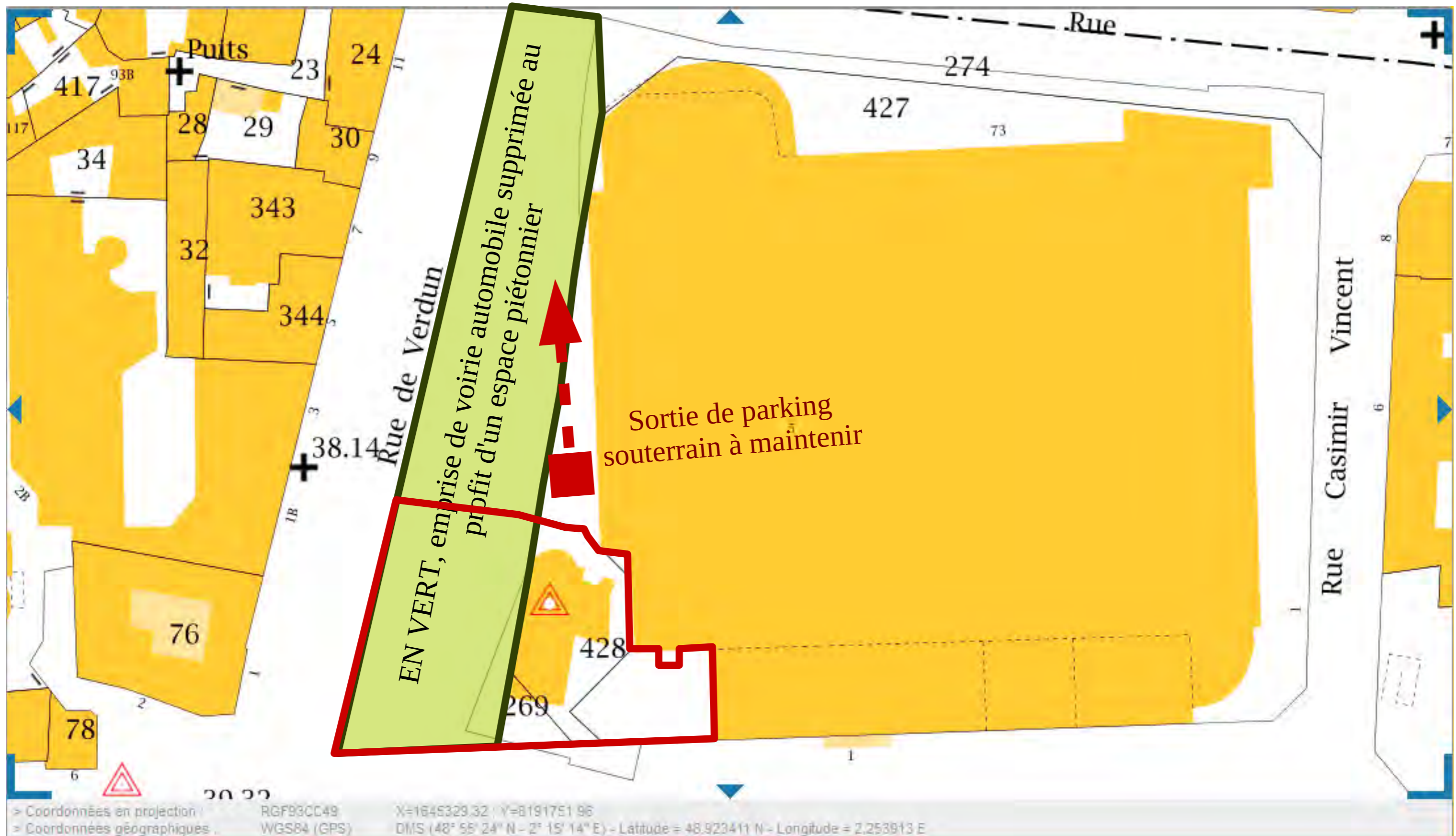


Localisation du projet et nom des rues limitrophes (source atlas des patrimoines) 7 / 30

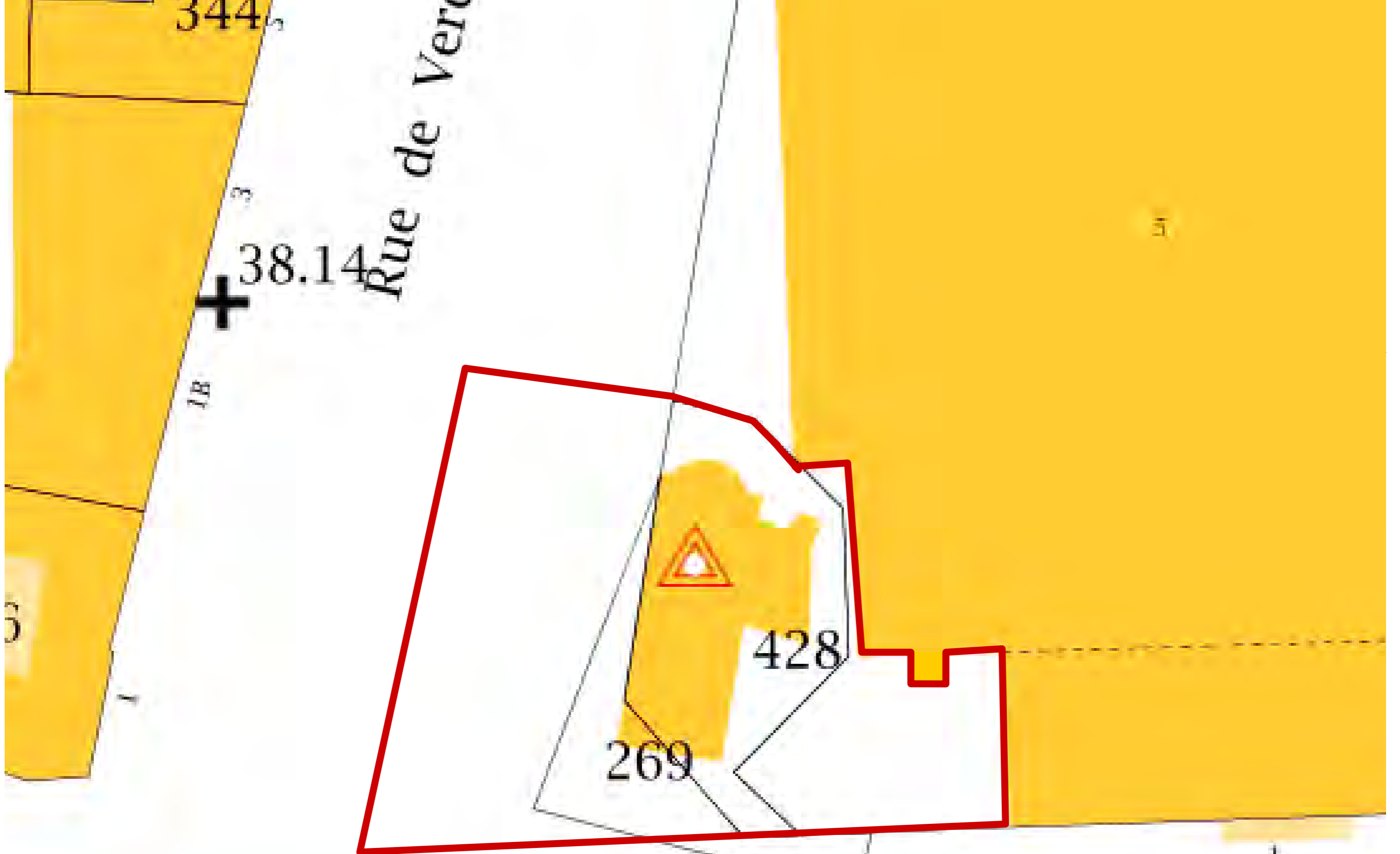




Localisation du projet, vue aérienne « actuelle » (source atlas des patrimoines)



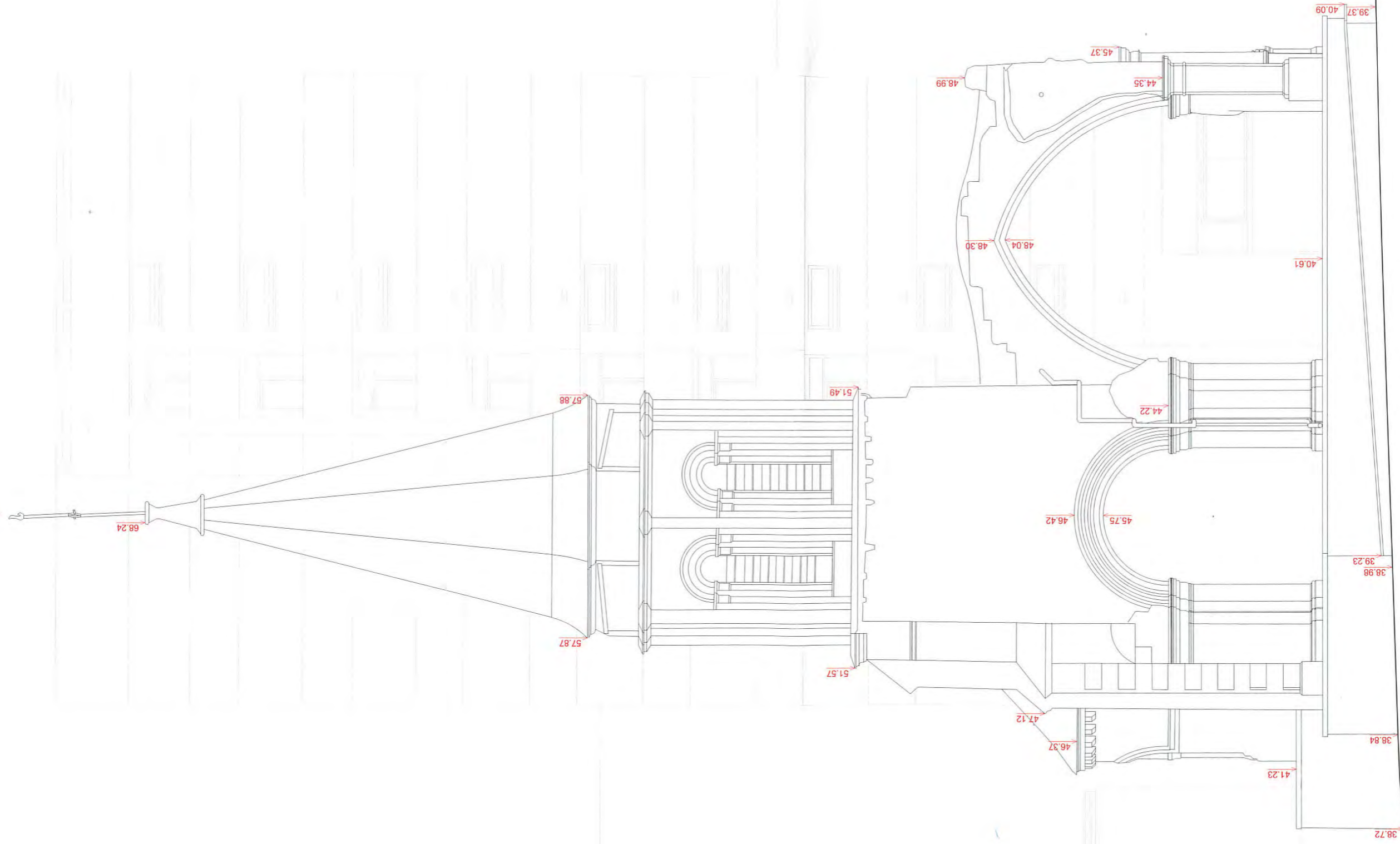
- Emprises du projet sur fond cadastral 1/400e



EN ROUGE : délimitation de l'emprise possible pour installer le bâtiment de présentation de l'histoire de la ville

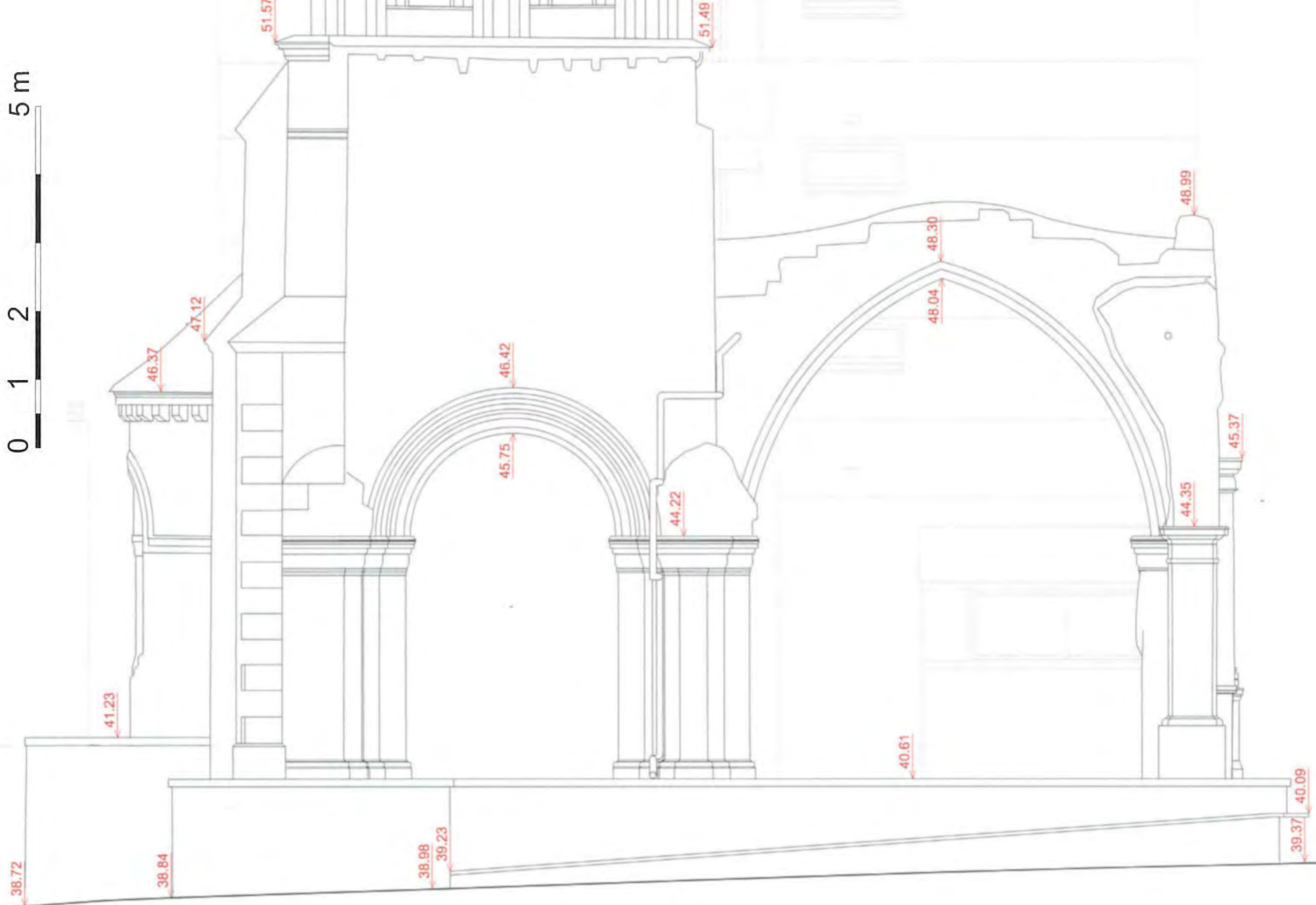
Emprise possible du projet de construction sur fond cadastral 1/200e

Coupe B



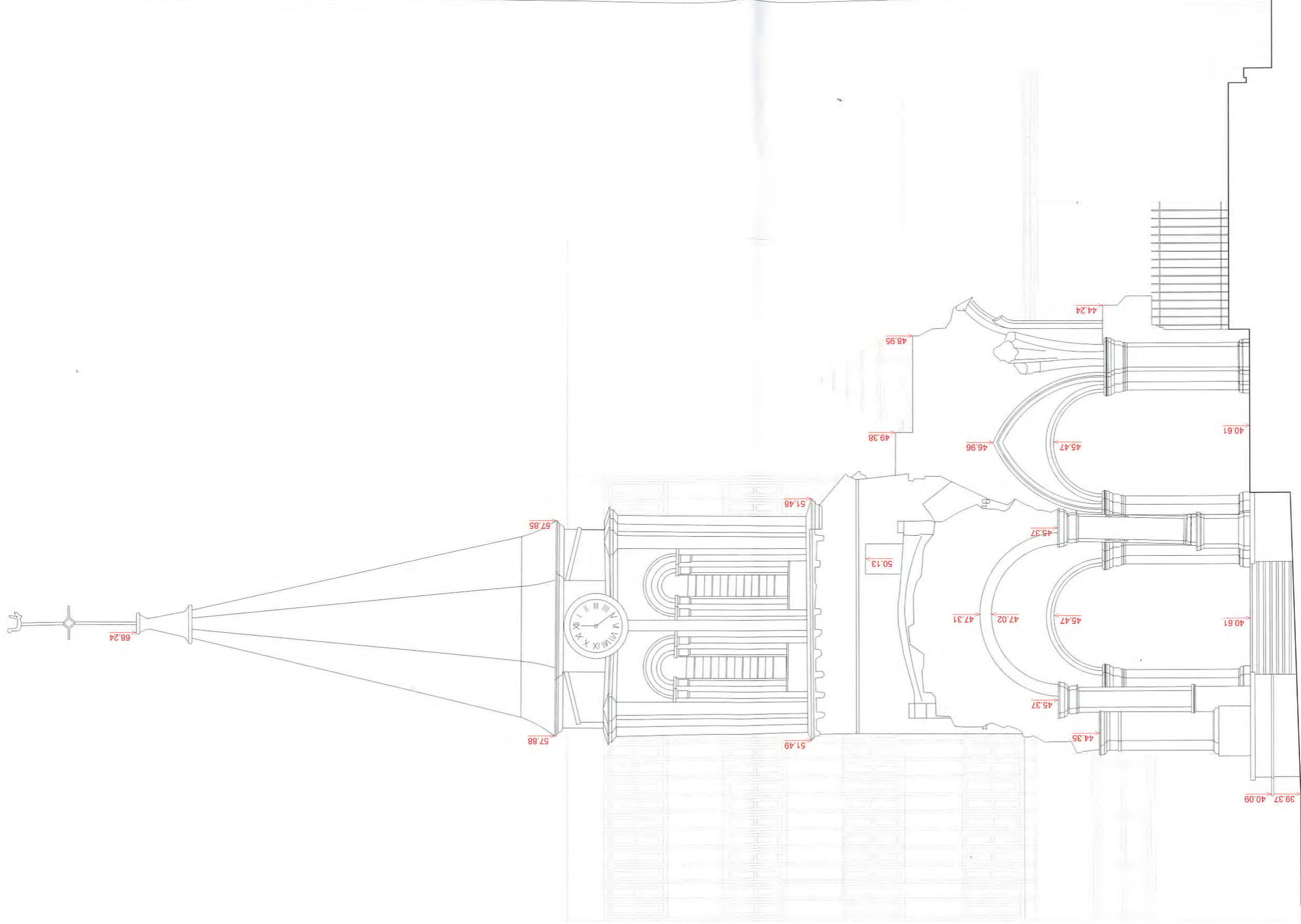
Ligne horizontale de référence à l'altitude de 35,00m NGF.

0 1 2 5 m

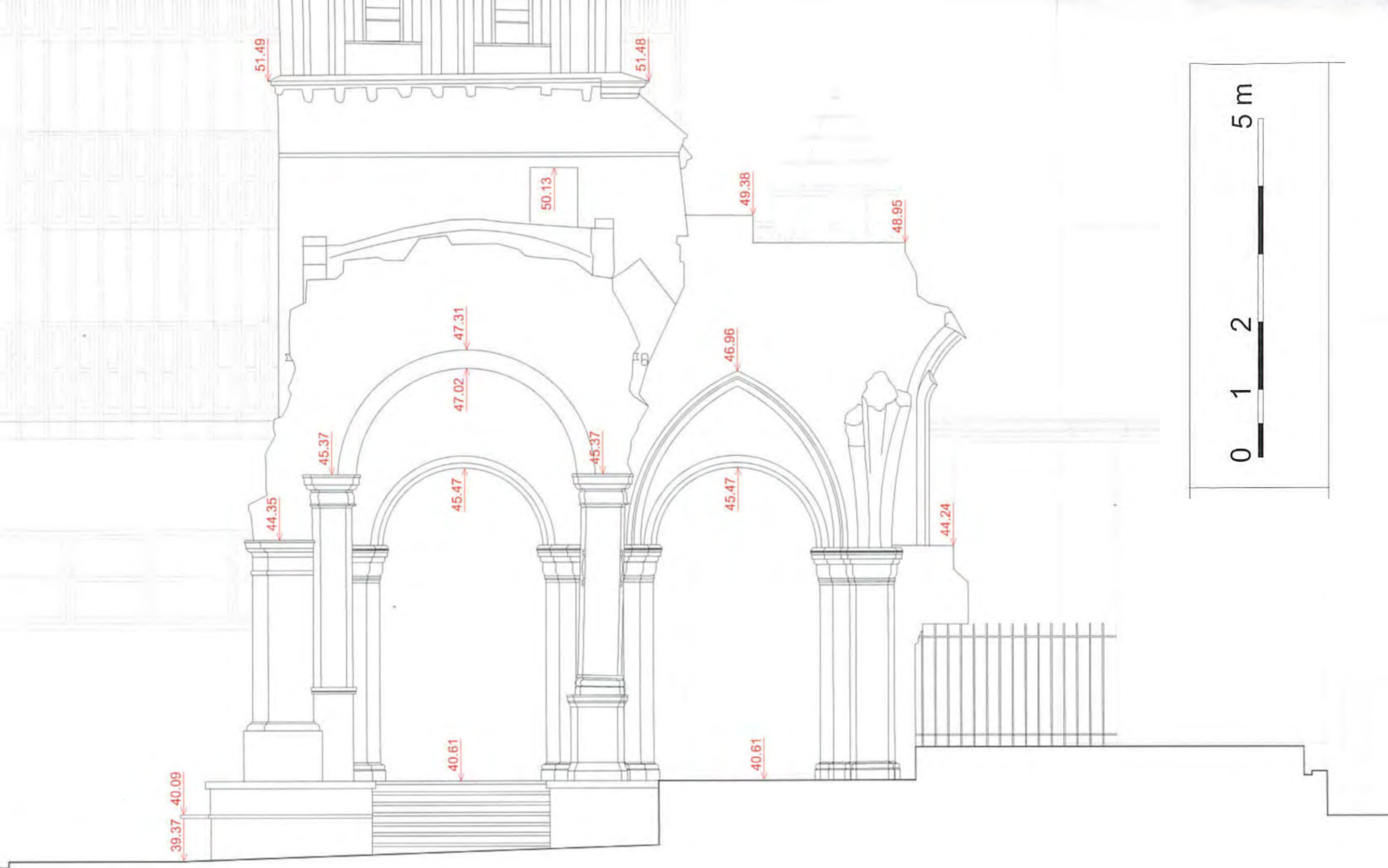


Élévation ouest au 1/50e

Coupe A

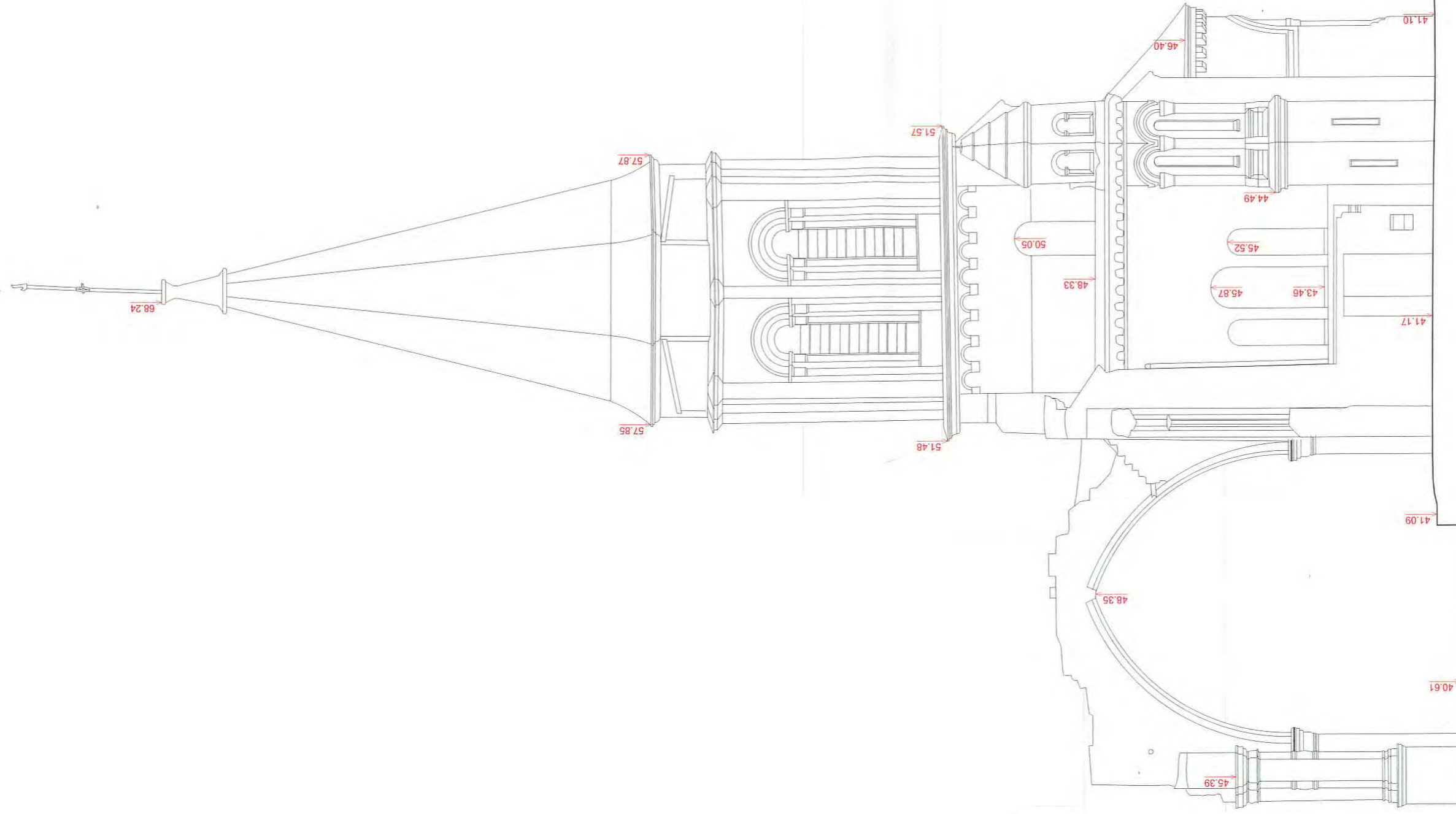


Ligne horizontale de référence à l'altitude de 35,00m NGF.



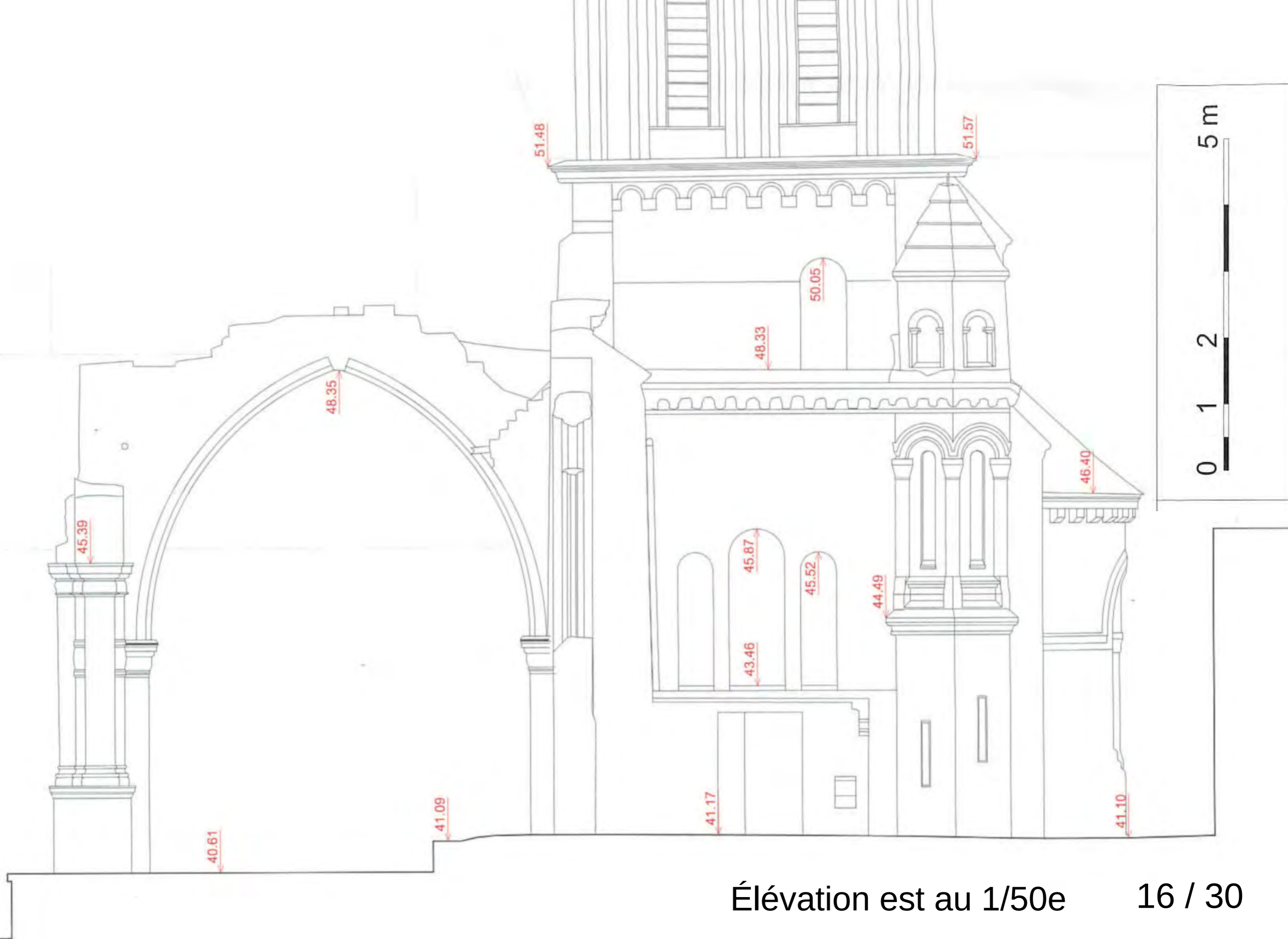
Élévation sud au 1/50e 14 / 30

Coupe B

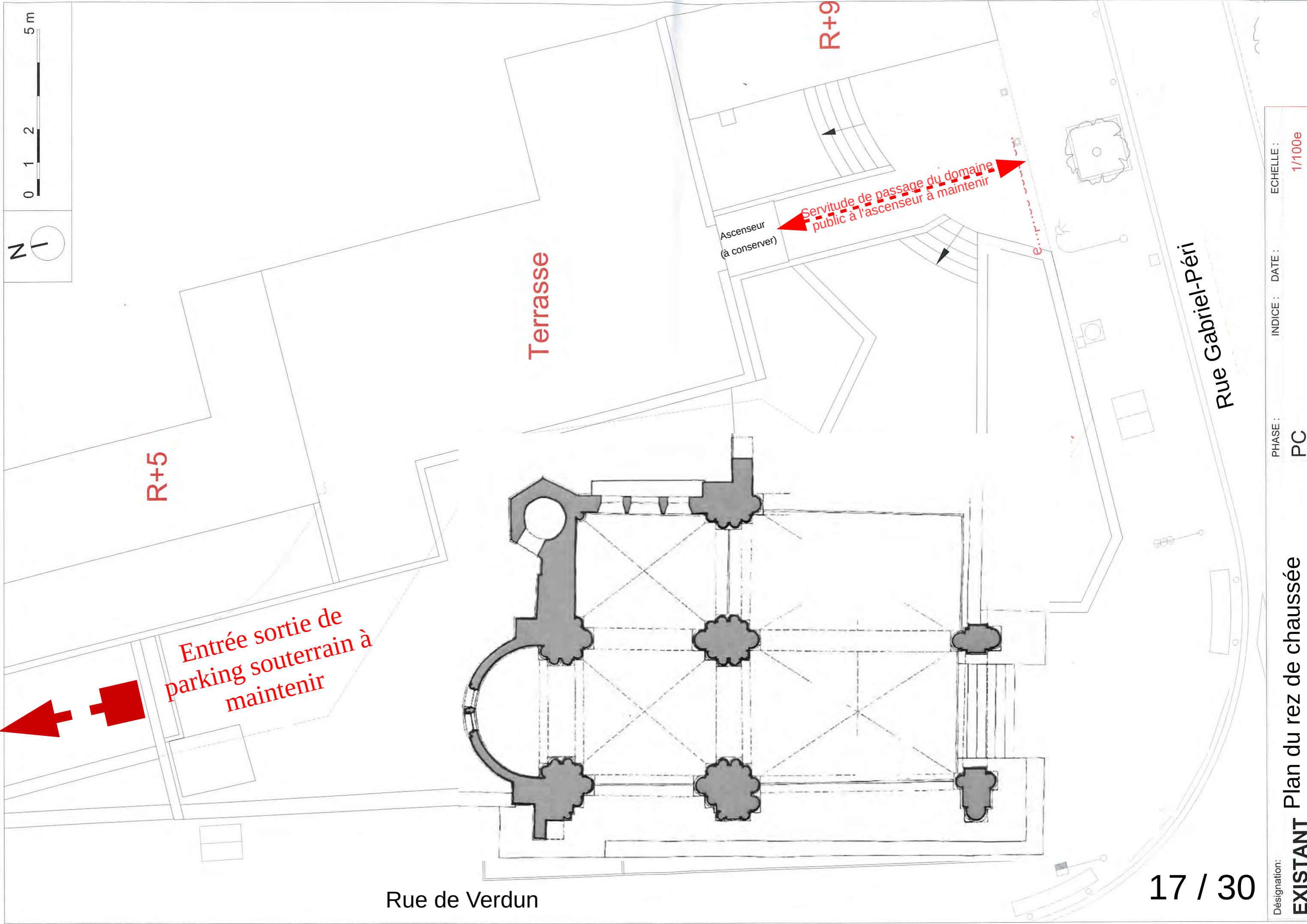


Ligne horizontale de référence à l'altitude de 35,00m NGF.





Élévation est au 1/50e



0 1 2 5 m

R+5

R+9

Terrasse

Ascenseur  
(à conserver)

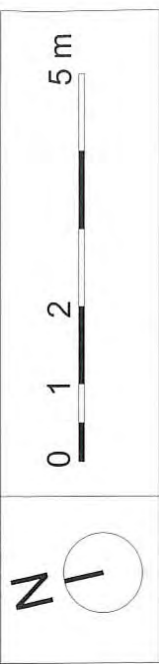
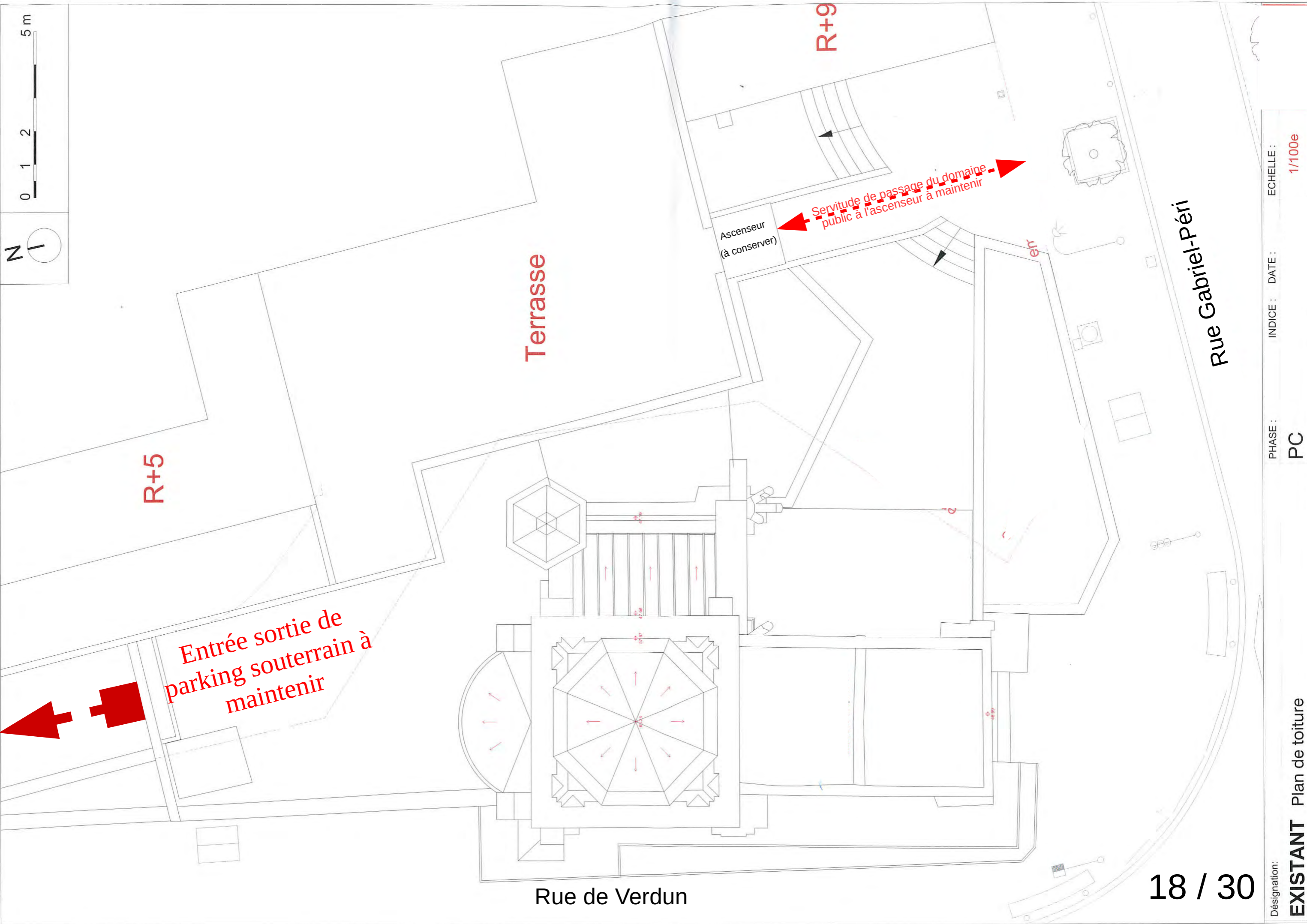
Servitude de passage du domaine  
public à l'ascenseur à maintenir

Entrée sortie de  
parking souterrain à  
maintenir

Rue de Verdun

Rue Gabriel-Péri

17 / 30



R+5

R+9

Terrasse

Ascenseur  
(à conserver)

Servitude de passage du domaine public à l'ascenseur à maintenir

Entrée sortie de parking souterrain à maintenir

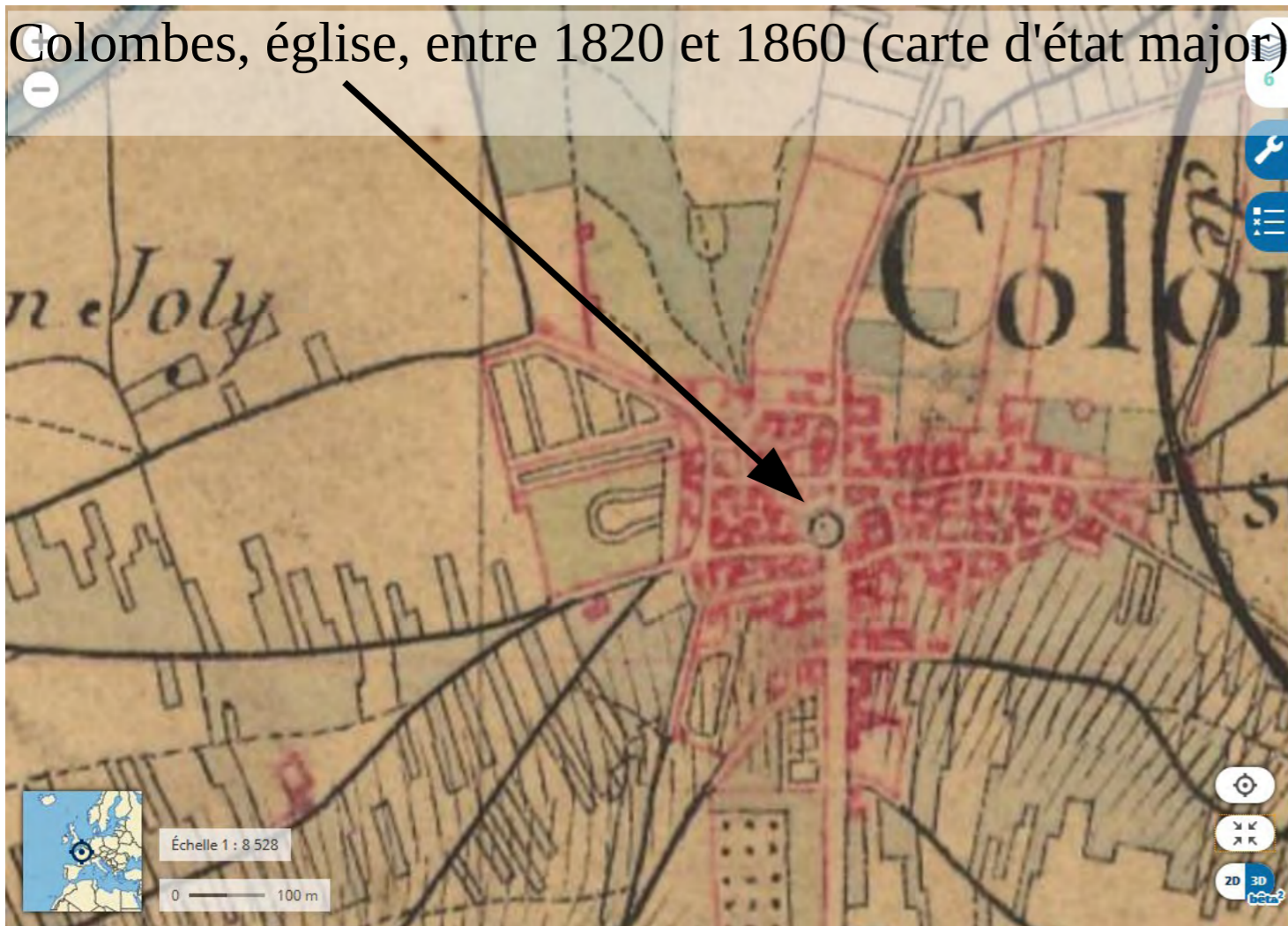
Rue de Verdun

Rue Gabriel-Péri

- Clichés de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle



Colombes, église, entre 1820 et 1860 (carte d'état major)



Colombes 1956



Colombes, Saint-Pierre Saint-Paul, vers 1950

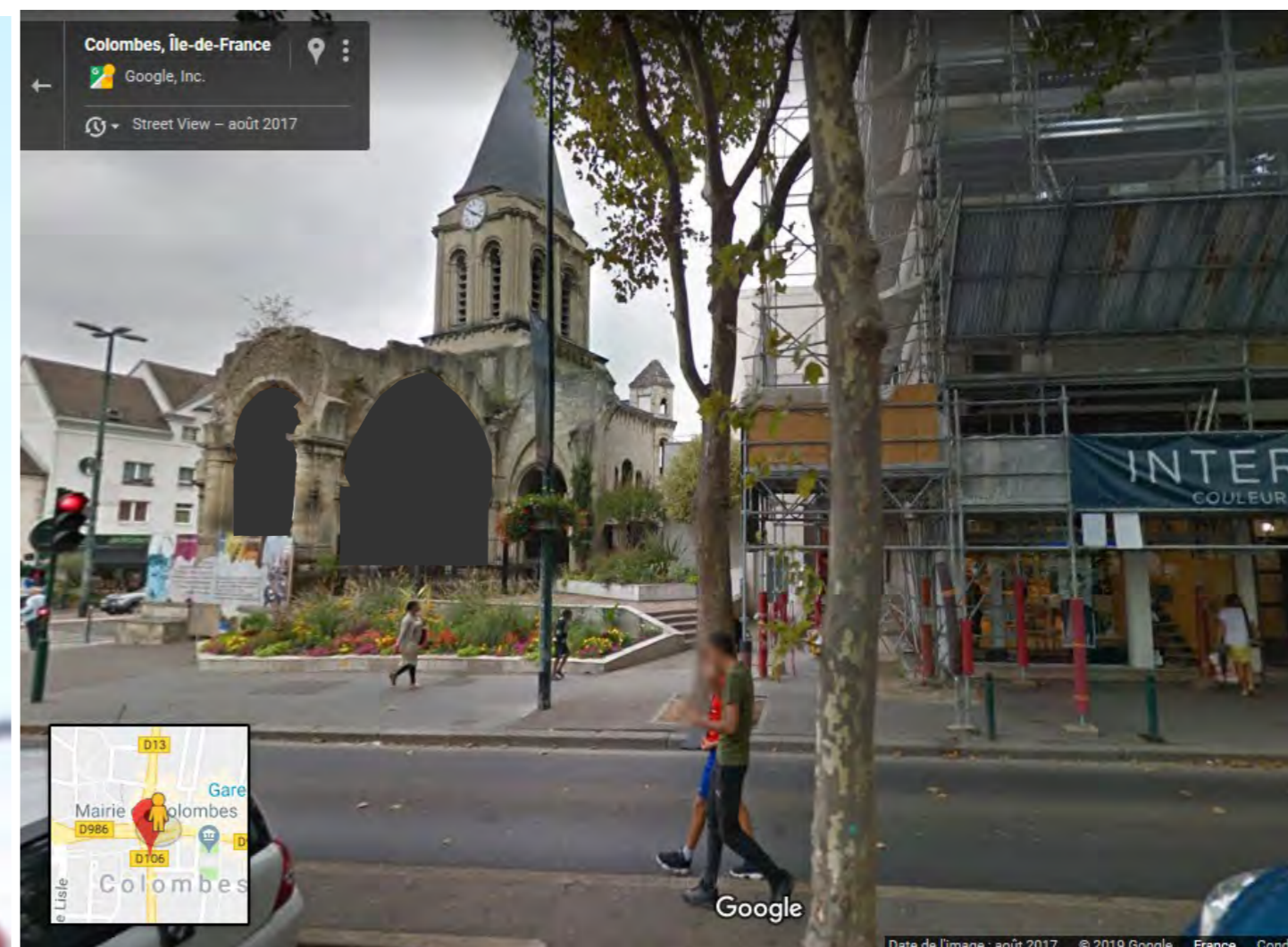


• Vue début du XXe siècle

Clichés de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle



Vues de la seconde moitié du XXe siècle et vues contemporaines



Vue vers le nord depuis la place du Général-Leclerc  
les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Vue vers le sud depuis la rue de Verdun sur les  
vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Vues contemporaines



- Vue vers l'est, la rue Casimir-Vincent à droite, et la rue Saint-Denis en face



- Vue vers l'est, la rue Saint-Denis





Vues depuis la rue de Verdun (D13)  
• vers le sud





Vues depuis la place du Général-Leclerc vers le nord, la rue de Verdun (D13) en face et l'église Saint-Pierre Saint-Paul, la rue Gabriel-Péri (D986) à droite.



Vues vers la place du Général-Leclerc depuis la rue Gabriel-Péri (D986), avec en face l'église Saint-Pierre Saint-Paul.



- Vue vers le sud-est, la rue Saint-Denis à gauche, et la rue de Verdun à droite

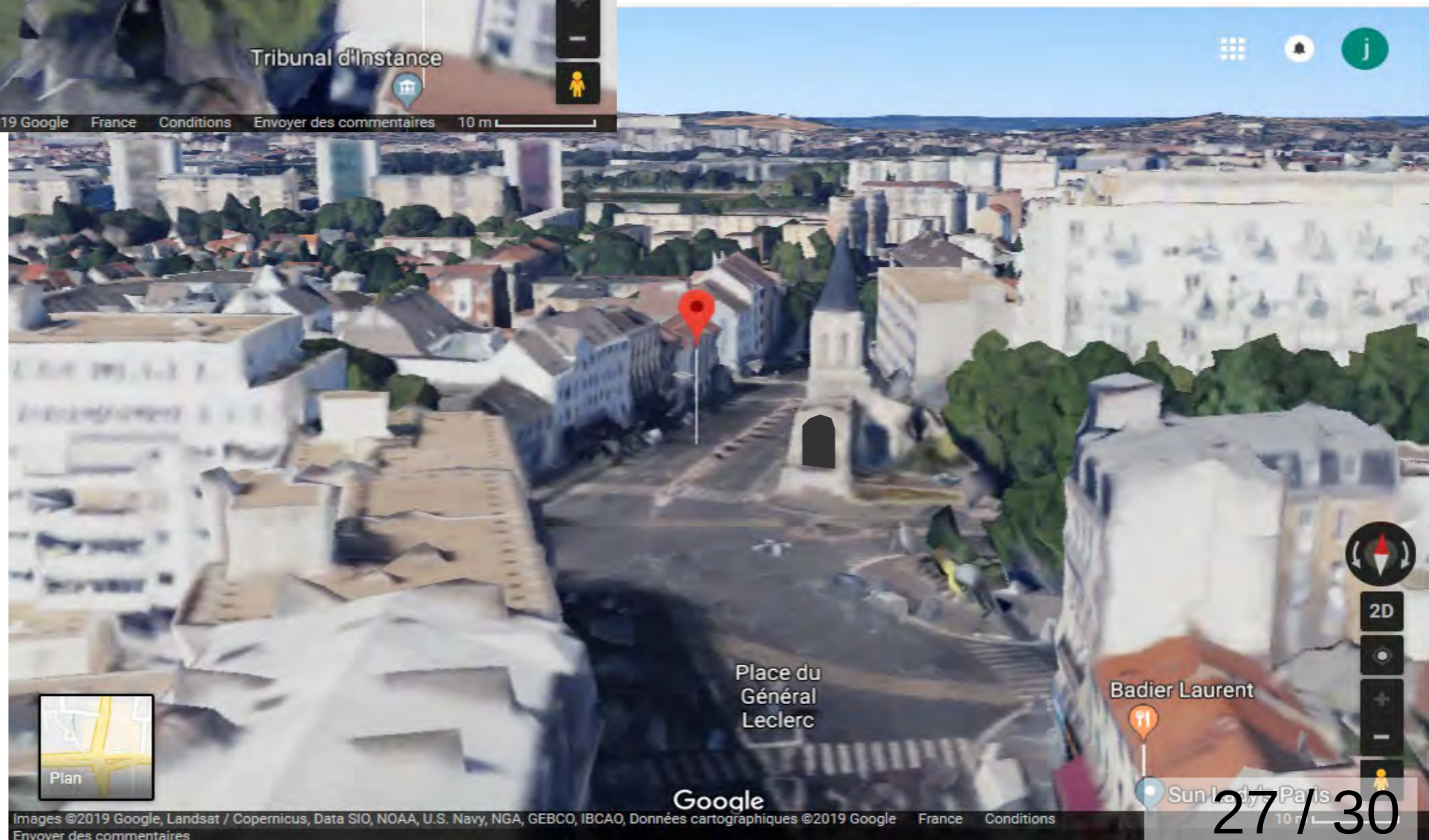


Vue vers le sud-est, au croisement de la rue Saint-Denis et la rue de Verdun et les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul



Vue vers l'est, au croisement de la rue Gabriel-Péri et de la rue de Verdun et les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

- Vue vers le nord, place du Général-Leclerc et la rue de Verdun et les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul





Vues depuis la rue de Verdun (D13) vers l'est



Vue vers le nord depuis la place du Général-Leclerc les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul



Vue vers l'ouest, la rue Gabriel-Péri (D986) à gauche, et la rue Casimir-Vincent à droite



- Vue vers l'ouest, la rue Casimir-Vincent à gauche, et la rue Saint-Denis à droite



Vue vers le nord depuis la place du Général-Leclerc les vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Depuis la rue Gabriel-Péri, angle de la façade de l'immeuble limitrophe à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Pignon de l'immeuble limitrophe à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Percements pouvant être murés sur la hauteur du rez-de-chaussée (hauteur maximale de 44,7 m NGF)



(hauteur à 44,7 m NGF)

Façade sur la rue Gabriel-Péri de l'immeuble limitrophe à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

